

Les politiques locales face aux Roms : entre réification, effets de visibilité et reconnaissance

Tommaso Vitale

Face aux Roms, les politiques locales semblent prises dans un cycle absurde d'évacuations des campements, dont les coûts sont considérables aux plans économique et humain, pour des bénéfices bien maigres. Des expériences conduites à l'échelle locale, souvent à partir d'initiatives citoyennes, suggèrent l'existence d'alternatives à ces cycles destructeurs et stériles.

Deux facteurs contribuent à la mise en visibilité des immigrés dits Roms dans les villes européennes : la mendicité et les bidonvilles. Si, dans certains pays, la mendicité se place au centre des débats et suscite, comme en Suisse, des conflits politiques et la mise en place de dispositifs de régulation, en France le débat et les politiques sont plutôt configurés autour de la question de l'habitat précaire et de ses alternatives, et du sort réservé aux campements.

Le présent article porte sur les politiques d'évacuations¹ dont ces campements font l'objet et propose d'en interroger la logique en analysant quelques-unes de leurs conséquences. En effet, il est avéré que ces évacuations sont à la fois très peu efficaces, cycliques, et accompagnées dans la plupart des cas d'une absence d'alternatives de logement, et caractérisées par une violation élémentaire des droits et de la dignité de la personne. Pourquoi se perpétuent-elles donc, et avec quels effets ? En dehors de ces pratiques, quelles politiques d'hospitalité et de solidarité à l'égard des Roms sont possibles ? Quelles sont les solutions « alternatives » qui émergent au niveau local, et qui pourraient contribuer à élargir la palette d'instruments de l'action publique ?

Les pratiques actuelles d'évacuation de terrains

L'évacuation constitue en soi un instrument de politique publique. Elle est mise en pratique là où sont constatées des atteintes à la propriété (publique ou privée) ou en cas de conditions de péril avérées pour la santé des personnes. Le problème ne réside pas dans l'instrument en lui-même, mais dans l'utilisation qui en est faite.

À Bergame en Italie, par exemple, après avoir trouvé des solutions de relogement durable pour plus de 400 Roms dans la seconde moitié de la décennie précédente, ce sont les Roms eux-mêmes, en collaboration avec les services de propreté urbaine, qui se sont occupés de faire disparaître leurs précédents baraquements, source d'économies substantielles au niveau communal. En revanche, l'utilisation continue et répétitive des évacuations en l'absence de solutions alternatives jette simplement des familles à la rue dans des conditions de vie encore plus difficiles (Aguilera 2014).

Si les évacuations sont entreprises au nom de l'intérêt des populations évacuées elles-mêmes, ainsi que dans l'intérêt supposé des riverains, force est de constater que l'intérêt des populations évacuées n'est en aucun cas défendu lorsque ces dernières se trouvent chassées sans soutien. Quant à l'intérêt des riverains, il ne fait pas davantage l'objet d'une tutelle sérieuse si l'on considère que

¹ Des mises à jour quant aux évacuations effectuées dans les villes françaises sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.aedh.eu/Recensement-des-evacuations.html.

les évacuations se soldent généralement par des réoccupations cycliques des mêmes lieux, ou de lieux très voisins. Le mécanisme est donc caractérisé par une efficacité plus que limitée et par une absence totale de rentabilité. Pourquoi s'obstine-t-on ainsi en ce sens ? Pourquoi aucun dialogue n'est-il entrepris afin de trouver des solutions ?

Des politiques destructrices, perpétuant des réponses inadaptées

Dans de nombreuses communes d'Europe occidentale, les autorités politiques se contentent le plus souvent de s'appuyer sur des politiques publiques locales préexistantes. S'il existe quelques exceptions, que l'Union européenne tente de valoriser², un nombre considérable de villes met en œuvre des politiques de ségrégation extrême. Celle-ci passe par la réalisation de HLM spécifiques et exclusivement réservées aux Roms, comme c'est le cas en Roumanie, ou bien prend la forme des « camps nomades » en Italie (Rosa 2015), ou des « villages d'insertion » en France (Bessone *et al.* 2013). Ces politiques de ségrégation ne s'accompagnent guère que d'évacuations continues. En pratique, la ségrégation et l'évacuation fonctionnent, d'ailleurs, de manière couplée : les politiques spécifiques, basées sur des principes de différences ethniques, produisent des surnuméraires marginalisés qui finissent par occuper illégalement des terrains vides, lesquels sont ensuite évacués (Legros et Vitale 2011).

Or, ces évacuations des baraquements ou campements construits par les Roms sont particulièrement destructrices. D'abord, elles ont lieu dans la majorité des cas sans respecter les normes nationales et internationales. En Italie, l'ordre d'évacuation n'est (le plus souvent) pas notifié (la situation étant très différente en France (Cousin 2013)). De plus, des biens privés sont presque toujours détruits, et ce de manière aveugle. Dans la plupart des cas, les alternatives de logement ne sont proposées que pour une sélection des Roms « méritants ». De surcroît, dans certains pays, comme l'Italie, ne proposant pas de dispositifs d'accueil d'urgence sur base familiale, la menace de la séparation de cellules familiales existe et s'ajoute à la destruction des biens et à la mise à la rue.

Les données chiffrées sont significatives. Si l'on prend le cas de la France, Philippe Goossens estime que « le nombre de personnes évacuées durant le premier trimestre 2013 est en forte augmentation comparé à celui du premier trimestre 2012, tant pour celui des personnes évacuées de force par les autorités (2 873 *versus* 2 153) que pour celui des personnes rapatriées (272 *versus* 70) ou forcées d'abandonner leurs lieux de vie à la suite d'un incendie ou d'une agression (1 007 *versus* 777) » (Goossens 2013). Dans l'ensemble, on parle de 40 sites : 28 évacuations forcées, 2 expulsions collectives par *charter* rapatriant, et 10 évacuations à la suite d'un incendie ou d'une agression. Une solution partielle de relogement n'a été proposée qu'à 15 reprises (soit cinq fois plus qu'au premier trimestre 2012). En 2014, la situation a été pire. Selon les données récoltées par l'European Roma Rights Centre (ERRC) et la Ligue des droits de l'homme (LDH) dans les médias et auprès des associations, 13 483 personnes ont été expulsées par les autorités au cours de l'année 2014, de 138 lieux de vie différents : « en d'autres termes, 4 personnes vivant dans un bidonville sur 5 ont été expulsées en 2014 » (ERRC et LDH 2015). Une solution partielle de relogement aurait été proposée 59 fois (43 %). La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a constaté : « Ainsi, à une politique d'intégration, c'est une politique d'évacuation qui a été privilégiée, faisant fi des situations humaines tragiques et institutionnalisant au plus haut niveau de l'État la violation des droits des populations vivant en bidonvilles en France » (CNCDH 2014).

² Voir sur le site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=1860&furtherNews=yes>.

La course à l'action spectaculaire : des politiques démagogiques

Quels sont dès lors les objectifs de ces politiques d'évacuations répétées ? Ils sont bien souvent politiques, électoralistes. Ils procèdent d'une quête de visibilité des décideurs politiques qui sont soucieux de se montrer occupés à affronter résolument le problème. La problématique « Rom » n'existe d'ailleurs pas en dehors du processus de qualification construit dans la presse et par les politiques elles-mêmes (Legros 2009) : à l'action politique se substitue ainsi l'agitation démagogique. Le soutien électoral tend à être obtenu grâce à des dynamiques médiatiques, les candidats se montrant concernés et déterminés à résoudre certains problèmes et faisant en sorte dans le même temps, images à l'appui, de témoigner de leur présence sur les lieux.

En conséquence, un certain nombre de politiques, pourtant comparativement peu coûteuses, relevant en particulier d'efforts à fournir en termes d'« intégration institutionnelle », ne sont pas mises en place. Ces politiques demanderaient essentiellement de coordonner les instruments – en matière de logement et d'habitation, d'urbanisme, de scolarisation et d'éducation, de culture et d'intervention sociale –, les acteurs, publics et privés, et les objectifs, à court, moyen et long terme.

Une réification politique et médiatique qui creuse la perception de l'altérité et nourrit le racisme ordinaire

Au-delà de ses effets directs dévastateurs, l'évacuation, comme recours cyclique, a des effets culturels à la fois larges et profonds : en tant qu'incarnation d'une attitude politique et institutionnelle, elle produit des modes de perception et d'interprétation de la réalité sociale, et contribue à forger une représentation extrême et déformée de l'altérité ethnique et culturelle des Roms (Belqasmi 2014). Ils se trouvent réifiés, regardés et traités comme des choses. On ne parle pas avec eux, on ne négocie pas, on ne tient pas davantage compte de leurs ressources économiques et professionnelles. On les considère identiques les uns aux autres, alors que l'on sait combien la qualité des politiques sociales dépend de la capacité d'introduire de « bonnes » distinctions et de permettre l'intervention sociale la plus ajustée aux situations singulières. Les Roms, pourtant, sont souvent considérés, en tant que groupe, comme des délinquants et, dans le meilleur des cas, comme des miséreux. Une étude récente de la CNCDH montre ainsi que, en 2013, plus de 87 % de la population française considèrent les Roms comme un « groupe à part » dans la société, soit une augmentation de 21 points depuis janvier 2011. Ce regard négatif sur les Roms s'étend jusqu'à l'acceptation de propos racistes tenus en public : « Seules 37 % des personnes de notre échantillon croient que ces expressions doivent être condamnées sévèrement par la justice, soit 5 points en moins par rapport au jugement condamnant ceux qui expriment des propos antisémites comme « sale juif ». En revanche, 39 % pensent que les personnes qui tiennent publiquement des propos racistes contre les Roms « doivent être condamnées, mais pas sévèrement », et 22 % qu'elles « ne doivent pas être condamnées du tout » (contre 14 % si les propos racistes sont tenus à l'encontre de Français, 16 % s'il s'agit de juifs, 18 % de noirs, 19 % d'arabes) » (Mayer *et al.* 2014).

Une représentation homogénéisante de populations diverses

Le discours et l'action publique ne font aucune place à la représentation de singularités ni de diversité au sein des groupes roms. La stratification interne aux groupes est totalement méconnue, de même que la diversité interne des groupes familiaux, ou entre groupes familiaux. Les compétences de chacun, les individualités ou les moments de vie ne sont jamais considérés comme des recours possibles par les politiques. Si les associations, quant à elles, mobilisent de nombreuses ressources juridiques et travaillent à défendre les droits de chacun, la reconnaissance en leur sein de la capacité de s'exprimer et de se défendre des Roms eux-mêmes, comme interlocuteurs avec lesquels discuter et négocier, reste très rare, et dépend – entre autres – de l'enjeu pour les « concernés », comme dans n'importe quel dispositif participatif (Vitale et Boschetti 2011).

Ce sont ainsi les « traits communs » des groupes roms qui prédominent dans les perceptions et qui contribuent à différencier les Roms de la population majoritaire, plutôt que de considérer leur condition en continuité avec celle de ceux qui souffrent, comme eux, de précarité et d'instabilité. Cette représentation largement unifiante est elle-même relayée par les médias, et amplifiée par le spectacle de la misère et de la ségrégation. Elle s'impose avec une telle force qu'elle finit par être endossée par ceux qui, idéologiquement, se déclarent pourtant hostiles aux évacuations : beaucoup de militants pour les droits des Roms les considèrent, malgré leurs bonnes intentions, comme un groupe indifférencié, doté d'une culture homogène et sans différences socioprofessionnelles ou de revenus en leur sein. C'est ainsi que les Roms sont considérés comme pauvres et incapables, y compris par ceux-là mêmes qui s'avèrent soucieux de leur sort et désireux de les aider.

Cet aveuglement devant la pluralité interne des groupes roms alimente donc les représentations simplistes et nourrit un fatalisme désastreux. Beaucoup pensent, selon l'expression consacrée, que ce sont « toujours les mêmes » qui, depuis trente ans, mendient et demandent l'aumône. Ils ne pensent pas aux trajectoires d'intégration ou de mobilité sociale, ni aux cohabitations satisfaisantes, qui sont pourtant fréquentes – par exemple, à travers des parcours d'intégration par l'entrepreneuriat. Un crédit très faible est accordé aux politiques sociales de soutien, y compris à l'égard des familles les plus vulnérables et les plus fragiles, parce que le destin de l'ensemble d'un groupe ethnique semble d'ores et déjà établi... L'opinion commune finit ainsi par admettre l'idée que les Roms se plaisent à vivre dans la saleté et dans des situations précaires, ou que les Roms ne sont guère intéressés par une quelconque qualité de vie et qu'avec eux rien n'est possible. Ces représentations, rhétoriques classiques de la réaction au sens d'Hirschman (1991), laissent penser que rien n'est possible et alimentent à leur tour les stéréotypes les plus anciens et les plus ancrés sur les « Tsiganes ». Auréolés d'une réputation de délinquance, leurs enfants ne bénéficient pas de la présomption de bienveillance et d'innocence qui entoure les jeunes citadins, leur conférant une sorte d'immunité en public. Ceux qui mendient ou vivent dans des baraquements sont perçus dans une sorte d'étrangeté radicale, liée à un discrédit et à un rejet moral rendant possible l'indifférence la plus froide.

Mobilisation solidaire de la société civile

La solidarité face aux politiques d'évacuation et à l'expérience ordinaire de l'exclusion et du racisme existe : elle vient essentiellement du « tiers secteur » (associations, coopératives, fondations à buts non lucratifs) et de la solidarité informelle de petits groupes des citoyens concernés. En France, par exemple, la conscience de la discrimination envers les Tsiganes, les Roms et les gens du voyage a fortement augmenté sur la période récente, atteignant 19 % en 2013, six fois plus qu'en 2003 (Mayer *et al.* 2014). Il ne s'agit certes pas d'opposer de façon manichéenne hommes politiques démagogiques et militants cosmopolites : on a notamment mis en avant la diffusion, bien au-delà de ces frontières, des représentations stéréotypées des Roms. Il est toutefois intéressant de s'intéresser aux « armes » utilisées par les groupes solidaires. Elles ont avant tout consisté en une présence importante, de bonnes idées, et une capacité technique de proposition en termes de politiques durables à large spectre.

Au cœur de situations dans lesquelles les stéréotypes et les préjugés sont les plus forts et dans lesquelles le racisme montre son visage le plus violent et le plus cynique, il existe donc malgré tout des anticorps. Des gens se rencontrent, Roms et *Gadjés*, des cercles et des associations se créent et font la promotion de ces rencontres. Les enfants commencent à jouer ensemble. Des formes de solidarité organisée se mettent en place. Les quartiers sont souvent totalement indifférents, voire hostiles, mais voilà qu'un retraité commence à organiser un « pédibus » et à accompagner à l'école les enfants d'une nouvelle implantation abusive ; ou bien c'est un infirmier, un catéchiste ou un entraîneur bénévole qui s'impliquent. L'idée est d'abord d'être ensemble, de partager, d'apprendre à se connaître et les projets commencent ainsi : financements de programmes d'insertion professionnelle, bourses pour l'emploi, orientation scolaire et professionnelle. Les choses

importantes de la vie : l'aide mutuelle afin de comprendre et d'éclairer collectivement les difficultés du monde du travail, des études et du marché du logement. Ces formes de solidarités locales sont très limitées par rapport aux capacités d'agir du politique, mais aussi très inventives. Elles dénoncent les excès institutionnels, s'appuient sur des collaborations avec des institutions (l'école, par exemple), remplissent pleinement leur fonction de vecteur de solidarité, en termes politiques, tout en demandant le respect de la Constitution et des lois en vigueur. Elles visent à prendre la parole au nom des Roms, mais aussi à donner la parole aux Roms eux-mêmes.

L'expression politique de la solidarité des quartiers redonne ainsi de l'espoir en même temps qu'elle met en valeur des voies efficaces, durables et capables de redonner une perspective au vivre ensemble au sein de la cité. Et ceci vaut davantage encore lorsque les villes elles-mêmes se montrent attentives aux mobilisations locales solidaires, et non pas seulement aux mobilisations xénophobes et racistes, ou lorsqu'elles se mettent à penser des instruments d'action publique divers et multiples. Les villes peuvent et savent faire des politiques d'inclusion sociale efficaces, y compris dans les limites des contraintes budgétaires imposées (Vitale et Claps 2010). Notons, d'ailleurs, ici que les institutions locales ont de plus en plus souvent recours aux organisations de solidarité de la société civile, pas seulement pour faire faire, mais aussi pour déléguer des fonctions de contrôle traditionnellement assurées par les administrations.

Le besoin de politiques mieux coordonnées et plus pérennes

La situation des groupes roms est caractérisée par une forte exclusion sociale et des discriminations enchevêtrées entre elles : exclusion du marché du travail, de l'éducation, de la santé et des services sociaux. L'analphabétisme, le manque de services essentiels, le manque de formation et de qualification professionnelles, associés à l'isolement spatial dans lequel les groupes les plus marginaux vivent, sont autant de barrières à la participation des Roms à la vie sociale et notamment à leur entrée sur le marché du travail. Les difficultés proviennent également du statut légal fort complexe de ces groupes et des discriminations, directes ou indirectes, basées sur les préjugés quant à leur supposée inclinaison « naturelle » limitée pour le travail et pour le respect des règles. Ces facteurs sont connectés et se renforcent mutuellement. Si l'on devait, pourtant, hiérarchiser ces relations causales, la ségrégation spatiale serait sans doute le facteur clé, l'élément central de codétermination de toutes les autres formes d'exclusion et de privation.

C'est pourquoi une approche visant à la multiplication et à la coordination des instruments de l'action publique semble incontournable. La variété et la coordination des instruments impliquent de dépasser à la fois le traitement différentiel et les politiques spécialisées, exclusivement vouées aux communautés roms, qui sont en réalité dysfonctionnelles, au-delà des intentions mêmes de leurs promoteurs. Les vrais enjeux politiques se situent autour de la variété, de la coordination des instruments³, et des modalités de coordination institutionnelle, surtout à l'échelle métropolitaine (Legros et Olivera 2014). Les projets ponctuels et événementiels ne sont pas pertinents : le véritable défi est celui de la structuration et de la stabilisation des politiques publiques sur un horizon temporel de moyen terme. En fait, à l'intérieur des municipalités, un élément central tient à l'attribution des responsabilités à des structures administratives en mesure de garantir aux politiques une continuité dans le temps, pour garantir une pérennité au-delà des contingences de l'agenda électoral. Il faut penser des financements et des projets dont la condition d'efficacité serait le consensus, à moyen terme – un consensus qui doit être construit en impliquant activement les différents segments de la société civile locale directement ou indirectement intéressés à la réalisation des politiques pour les Roms (y compris, donc, les plus hostiles), en fournissant à cette société civile locale des éléments qui permettent d'observer de manière pratique les objectifs atteints, et ceci même dans des situations tendues, contradictoires, très dures. Les cas que nous

³ Car la question de la planification des instruments est tout sauf une question « technique » : dans la mise en œuvre et la régulation technique des instruments se jouent les grands enjeux de l'action publique, et leur conséquences pour les citoyens (Halpern *et al.* 2014).

avons analysés en Italie montrent qu'il existe toujours des aspects négociables sur lesquels les décideurs politiques peuvent s'appuyer afin d'impliquer toutes les parties en conflit dans un processus politique commun, sans fermer les yeux devant les problèmes concrets qui se posent, dans leur ensemble, y compris ceux ayant traités à la criminalité. La politique locale recouvre alors un terrain concret et innovant de résistance et d'action, alternative réelle à la démagogie et à la vacuité qui menacent d'étouffer la vie démocratique.

Bibliographie

- Aguilera T. 2014. « Les villes face aux Roms des bidonvilles. Retour sur deux expériences militantes », *Métropolitiques*, 17 octobre. URL : www.metropolitiques.eu/Les-villes-face-aux-Roms-des.html.
- Belqasmi, M. 2014. « La construction d'une "question tsigane" : entre catégorisations et mobilisations sociales », *Migrations Société*, n° 152, p. 49-58.
- Bessone, M., Doytcheva, M., Duez, J.-B., Girard, C. et Guérard de Latour, S. 2013. « Integrating or segregating Roma migrants in France in the name of respect: a spatial analysis of the *villages d'insertion* », *Journal of Urban Affairs*, vol. 36, no. 2, p. 182-196.
- Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH). 2014. *Avis sur le respect des droits fondamentaux des populations vivant en bidonvilles. Mettre fin à la violation des droits*, assemblée plénière du 20 novembre. Disponible en ligne sur le site du Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (GISTI) à l'URL suivant : www.gisti.org/IMG/pdf/jur_cncdh_2014-11-20_bidonvilles.pdf.
- Cousin, G. 2013. « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 18 novembre. URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-evacuation-de-bidonvilles-roms.html>.
- European Rom Rights Centre (ERRC) et Ligue des droits de l'homme (LDH). 2015. *Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms en France (Année 2014)*, rapport disponible en ligne à l'URL suivant : www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2015/02/FR-Report-forced-evictions-final-.pdf.
- Goossens, P. 2013. *Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France (1er trimestre 2013)*, rapport pour l'Association européenne pour la défense des droits de l'homme (AEDH) et la Ligue des droits de l'homme (LDH). Disponible en ligne sur le site de la LDH à l'URL suivant : www.ldh-france.org/IMG/pdf/rapport_recensement_expulsions_forcees_philippe_goossens.pdf.
- Halpern, C., Lascumes, P. et Le Galès, P. 2014, *L'Instrumentation de l'action publique*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Hirschman, A. O. 1991. *Deux Siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris : Fayard.
- Legros, O. 2009. « Les pouvoirs publics et la "question rom" en Europe aujourd'hui. Perspectives de recherche pour une approche comparative », *Etudes tsiganes*, n° 39-40, p. 42-55.
- Legros, O. et Vitale, T. 2011. « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*, vol. 86, no. 1, p. 3-14.
- Legros, O. et Olivera, M. 2014. « La gouvernance métropolitaine à l'épreuve de la mobilité contrainte des Roms migrants », *EspacesTemps.net*, rubrique « Travaux ». Consulté le 3 février 2015, URL : www.espacestemp.net/articles/la-gouvernance-metropolitaine-a-lepreuve-de-la-mobilite-contrainte-des-roms-migrants-en-region-parisienne.
- Mayer, N., Michelat, G. Tiberj, V. et Vitale, T. 2014. « Un refus croissant de "l'autre" », in *Commission nationale consultative des droits de l'homme. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2013*, Paris : La Documentation française, p. 157-208.

Disponible en ligne à l'URL suivant : www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000199/0000.pdf.

Olivera, M. 2014. « Le *Hanul* de Saint-Denis. Du bidonville au “campement illicite”. La question rom en France et en Europe », in Agier, M. et Lecadet, C. (dir.), *Un paysage global des camps*, Paris : La Découverte.

Rosa, E. 2015. « Les pouvoirs publics et les Roms : le cas de Turin », *Métropolitiques*, 5 janvier. URL : www.metropolitiques.eu/Les-pouvoirs-publics-et-les-Roms.html.

Vitale, T. et Boschetti, L. 2011. « “Les Roms ne sont pas encore prêts à se représenter eux-mêmes !” Asymétries et tensions entre groupes Roms et associations *gadjé* à Milan », in Berger, M., Cefaï, D. et Gayet-Viaud, C. (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles : Peter Lang, p. 403-429.

Vitale T. et Claps E. 2010. « Not always the same old story: spatial segregation and feelings of dislike against Roma and Sinti in large cities and medium-sized towns in Italy », in Stewart, M. and Rövid, M. (eds.), *Multi-Disciplinary Approaches to Romany Studies*, Budapest : CEU Press, p. 228-253.

Tommaso Vitale est *associate professor* de sociologie à Sciences Po, où il est directeur scientifique du master biennuel « Governing the Large Metropolis ». Ses thèmes de recherche principaux s'inscrivent dans les champs de la sociologie urbaine comparée et des politiques urbaines. Ses travaux visent à mesurer et expliquer des phénomènes empiriques différents autour de quatre principales problématiques sociologiques : (1) les mécanismes endogènes de changement urbain ; (2) les effets sociaux de la visibilité et de la ségrégation des minorités ; (3) les mécanismes de diffusion et légitimation du racisme ; (4) les effets sociaux des discontinuités dans la gouvernance métropolitaine.

Il est membre du programme de recherche « Cities are Back in Town » et du réseau « Urba Rom ». Il a été chercheur invité au Vincent and Elinor Ostrom Workshop in Political Theory and Policy Analysis (Bloomington, Indiana University) où il est membre associé. Il est correspondant pour l'Italie de *Métropolitiques*.

Pour citer cet article :

Tommaso Vitale, « Les politiques locales face aux Roms : entre réification, effets de visibilité et reconnaissance », *Métropolitiques*, 4 février 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-politiques-locales-face-aux.html>.